

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 Juin 2025

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Marie Odile LAFFONT, Jonas NOYER, Françoise VIGNE

Absents représentés : Eric PIZOT, Christian TOMAS

Absents : Cyriaque PETITJEAN, Catherine VINSON

Secrétaire de séance : Sylviane BOISSY

1-Le relevé de décisions du conseil municipal du 21 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2-Bail précaire saisonnier : chalets du plan d'eau

Monsieur le Maire propose de signer un bail précaire saisonnier pour les chalets du plan d'eau, avec Madame Mélody DELAGORDERIE à compter du 25 juin jusqu'au 10 septembre 2025 pour une activité commerciale du 01 juillet au 31 août 2025 inclus sur une plage horaire comprise entre 10h et 22h. Le présent bail pourra être renouvelé chaque année dans la limite d'une durée maximale de trois années (la durée totale cumulée des baux successifs ne pourra pas dépasser 36 mois). Le bail est consenti et accepté pour un loyer de 200 € pour la saison des deux mois d'activité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

3-Subventions aux associations (annuelles)

La commission aux associations soumet au conseil le tableau des subventions annuelles prévues pour 2025 (voir annexe).

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

4-Participation aux frais scolaires pour les séances de piscine des écoles (année scolaire 2024/2025) pour les enfants résidant sur la commune

L'enseignement de la natation faisant partie des enseignements obligatoires, Monsieur le Maire propose de participer aux frais scolaires pour les séances de piscine et propose d'allouer une somme de 30 € par enfant résidant sur la commune. Cette somme sera versée sous forme de subvention à l'amicale Laïque et à l'A.P.E.L pour l'année scolaire 2024-2025.

Une nouvelle réflexion sera menée sur la possibilité d'intégrer les dépenses de piscine sur la dotation des frais scolaires.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés.

5-Règlement Général de Protection des Données (RGPD) : réponse à l'offre de NUMERIAN

Monsieur le Maire explique que la Mairie traite de nombreuses données personnelles dans les fichiers et applications utilisées au sein de ses services et que la commune a l'obligation de se mettre en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Monsieur le Maire présente un devis de la Société NUMERIAN pour nous accompagner dans l'aide à la mise en conformité du RGPD et la désignation d'un délégué à la protection des données décomposé comme suit :

- Phase de démarrage avec intervention sur site 3 heures : 665.00 € HT
 - Suivi de conformité au RGPD – Frais d'abonnement annuels : 800.00 € HT (au prorata la 1ère année)
- Pour un total de 1465.00 € HT soit 1758.00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve ce devis.

6-Approbation du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Monsieur le Maire présente le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) élaboré par le conseiller municipal en charge des questions de défense dans la commune Monsieur Christian TOMAS. Ce document est mis à la disposition du public, sur papier à la mairie et figure sur le site internet de la mairie.

Le conseil approuve le DICRIM à l'unanimité des présents et représentés.

7- Don d'une parcelle accès Pré Rond

Par un courrier adressé à Monsieur le Maire, Madame Jeanine PASSI, domiciliée sur la commune, et ses enfants font don à la commune de la parcelle cadastrée section D numéro 704 d'une superficie de 3800 m² au lieu-dit les Couleyres. Cette parcelle permettra l'aménagement de l'accès au Pré Rond. Madame PASSI se réserve le droit d'exploiter et de couper les résineux situés sur cette parcelle.

Monsieur le Maire propose d'accepter le don.

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents et représentés et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches auprès du Notaire.

8-Communications

- Concernant le retard de paiement de loyers du Payanké, le gérant a remis ce jour un chèque de banque de 3000 € et s'engage à verser le solde le mois prochain.
- La Dotation de la Solidarité Rurale d'un montant de 168 698 € au titre de l'année 2025 a été versée par l'Etat.
- Le surveillant de baignade Monsieur Rémy ROMANET-CLAUZEL titulaire du BNSSA prendra ses fonctions au plan d'eau le 01 juillet jusqu'au 31 août 2025.
- Les travaux de remise en état des abords de la salle polyvalente, suite aux intempéries d'octobre 2024, sont terminés.

- Un nouveau standard téléphonique, et la mise en place de la fibre ont été installés à la Mairie par la société DAMI (notre gestionnaire informatique et téléphonique).
- L'installation du nouveau dentiste à la Maison de santé, a été retardée pour des questions administratives, qui devraient être résolues très rapidement.
- Un nouveau Plan de Prévention des Risques Inondations sur la commune (PPRI) a été présenté par les services de l'Etat lors d'une réunion. Ce document présente de nouveaux niveaux de risque plus élevés que les précédents niveaux. Le conseil municipal n'approuve pas en l'état ce nouveau document et souhaite sa révision.

Fin de séance 18h45

